

DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMESCommunauté de  
Communes du Pays  
des PaillonsOBJET :  
Désignation des représentants  
employeurs  
au comité d'actions sociales  
et culturelles des personnels  
des services publics  
du Pays des Paillons

Décision n°22 03 39

l'an deux mille vingt-deux, le jeudi trente et un mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

**Etaient présents** : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Joël Gosse, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Mesdames Lykke Saviane, Nadine Ezingard, Messieurs Alain Michellis, Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés** : Monsieur Michel Lottier par Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard De Zordo par Madame Michèle Maurel, Madame Nicole Colombo par Monsieur Francis Tujague, Madame Christiane Blanc-Ricort par Monsieur Michel Calmet.

**Absents** : Madame Evelyne Laborde, Madame Germaine Millo.

*Monsieur Gérard Saramito a été nommé secrétaire de séance.*

Le Président, Monsieur Cyril Piazza, informe l'assemblée que, suite au départ des deux communes de Drap et de Châteauneuf-Villevieille, il est nécessaire de remplacer deux des cinq représentants élus au Comité d'Actions Sociales et Culturelles (CASC) : M. Edmond Mari et monsieur Philippe Mineur.

Il propose que M. Tujague et qualité de Vice-président chargé des ressources humaines, et lui-même les remplacent.

Il rappelle que le CASC a pour mission de mettre en place et de gérer des actions sociales, culturelles, sportives, de solidarité et de loisirs en faveur du personnel des services publics du pays des Paillons. Il précise que ses statuts prévoient la parité employeurs/employés.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président,  
après en avoir délibéré,**

**-Maintien** pour siéger au collège employeur du comité de gestion du Comité d'Actions Sociales et Culturelles, des personnels des services publics du Pays des Paillons mesdames Christiane Blanc-Ricort, Germaine Millo, Michèle Maurel.

**-Désigne**, dans le même collège, en remplacement de monsieur Edmond Mari et de M. Philippe Mineur ;  
- M. Cyril Piazza  
-M. Francis Tujague

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

Nombre de conseillers  
en exercice : 30

Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 28  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstentions : 0

LE PRESIDENT  
C. PIAZZA

